



Groupe de travail du 13 Février Empiler les vagues de DLU, c'est accumuler les difficultés

Après la forte mobilisation du 29 janvier et au lendemain de l'intersyndicale DGFIP, l'Union SNUI-SUD Trésor et les autres syndicats se sont exprimés de façon convergente en début de réunion sur le fait que la crise exigeait aujourd'hui une nouvelle interrogation sur l'organisation et le rôle de la DGFIP, de même que sur l'emploi, les rémunérations et le service public.

Acceptée du bout des lèvres par le représentant du DG, cette demande sera envoyée par écrit dans le courant de la semaine.

Dialogue social en berne sur les DLU

Avare d'information, la DGFIP a jusqu'ici, tant au plan national que local, communiqué bien peu d'informations aux organisations syndicales. Au plan local, les représentants du personnel se heurtent bien souvent à des refus d'information. L'Union SNUI-SUD Trésor a dénoncé cette situation, et exigé aussi qu'un cadrage national soit fixé pour la mise en place des DLU préalablement à la tenue de CTP locaux pour éviter les dérives locales.

Réponse de l'administration : le dialogue social local commencera en mars, à l'issue du dialogue social national. Les Directeurs locaux présenteront aux organisations locales les projets d'organigramme, l'organisation des services, les conditions matérielles d'installation des nouveaux services. Fin mars, un point d'ensemble sera fait avec les organisations nationales avant le démarrage effectif des DLU.

Rythme – Calendrier de mise en place : la DGFIP empile les DLU sans recul

L'administration compte déployer les DLU en 3 vagues en 2009 puis terminer la généralisation d'ici 2012. 8 DLU début 2009, 12 au cours du 1^{ère} semestre 2009, et une 3^{ème} vague d'ici fin 2009.

L'Union SNUI-SUD Trésor a dénoncé ce rythme de mise en place inacceptable puisque les DLU de préfiguration peinent à se mettre en place, et que certaines d'entre elles n'auront fini l'installation des agents qu'à la mi-mars. Partant de là, la DGFIP n'est pas en mesure d'en tirer un quelconque enseignement pour apporter modifications et correctifs ! Il faut donc décaler et ralentir le calendrier.

L'Union SNUI-SUD Trésor a affirmé avec force que, dans ces conditions, empiler les DLU, c'est accumuler les difficultés. Si l'administration reconnaît que les DLU n'ont pas encore démarré leur fonctionnement en mode futur, elle ne révisé pas leur rythme de mise en place : les deux premières vagues de DLU (soit 20 directions) doivent démarrer avant l'été et un point d'étape aura lieu à la rentrée, pour recadrer si dysfonctionnement. L'Union SNUI-SUD Trésor a demandé le report de la 2^{ème} vague après l'été.

Le juridique ne suit pas

A quand la création juridique des DLU ? Quant sera publié le statut d'administrateur de finances publiques ? Autant de questions restées sans réponses. Les projets de textes ont été présentés en CTPC et CTPM. Mais pour la suite...

Qu'en sera-t-il du volume d'emplois de la DLU ?

Des suppressions d'emplois sont à craindre au sein du pôle transverse car la fusion, pure application de la RGPP, a pour but de servir les suppressions d'emplois. Or, Pour l'Union SNUI-SUD Trésor, il y a besoin de tous les emplois car aucune mission ne disparaît ou ne se réduit, au contraire une nouvelle apparaît : la gestion des biens immobiliers de l'Etat depuis janvier 2009. L'Union SNUI-SUD Trésor a demandé un recensement des emplois de direction à la DGI comme à la DGCP.

Mais l'administration tient un double langage car elle affirme qu'elle a besoin de tous les agents mais, dans le même temps, qu'elle mobilisera les gains de productivité là où ils seront, pour supprimer des emplois.

Q'en est-il des règles de gestion ?

L'Union SNUI –SUD Trésor a exigé que la garantie de maintien à résidence en cas de suppression d'emploi soit respectée, tout comme la priorité pour suivre des emplois transférés si l'agent le souhaite. En réponse, l'administration a indiqué qu'une circulaire sur les règles de gestion allait sortir et que ces droits seront respectés. Quant aux règles de vie quotidienne au travail, elles s'appliqueront dès la fin du semestre de mise en place de la DLU.

Encadrement des DLU : l'armée mexicaine !

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor, la DLU va intégrer de nombreux métiers techniques : l'encadrement et le commandement doivent être impliqués techniquement et leur rôle ne doit pas se réduire au « managérial ». De plus, le malaise grandissant des A du Trésor qui ne retrouvent plus leur rôle antérieur d'encadrant doit être pris en compte. Pour l'administration, Le Directeur doit pouvoir adapter l'organisation à l'encadrement. Le principe retenu est celui du respect du positionnement des cadres actuels. Et d'affirmer que la DGFIP a fait le choix de conserver tous les cadres.

L'architecture des services est très lourde. Qu'on en juge :

Chaque direction départementale ou régionale des finances publiques comprendra des missions rattachées au n° 1 et trois pôles (fiscal, gestion publique, missions transverses) dont les activités sont organisées sur plusieurs niveaux fonctionnels : divisions, services, secteurs et, le cas échéant, sections selon la taille des directions... face aux nombreux problèmes de frontières et de recomposition de services que nous avons soulevés, l'administration a répondu que les difficultés de frontières ne vont pas toutes être réglées depuis Paris, qu'il y aura des adaptations locales.

Le devenir des recettes des finances territoriales.

La RFT conserve ses missions qui sont appelées à évoluer dans le cadre de la nouvelle organisation. Sans plus de précision. Nous avons rappelé que la moitié des RFT a d'ores et déjà été supprimée.

Cas spécifique des mégas DLU (Nord, Bouches du Rhône, Hauts de Seine et Paris).

L'Union SNUI-SUD Trésor a dénoncé la mise en place de ces mégas DLU surdimensionnés ce qui générera non seulement des difficultés de gestion du personnel mais aussi une déshumanisation des relations de travail. Ces mégas DLU rencontreront des problèmes spécifiques du fait de leur grande dimension (effectifs + distance géographique) et de la dissociation des services de Direction en un siège situé au chef-lieu et une antenne. Concernant les antennes de Directions, il faut à tout le moins qu'elles soient pérennes, avec définition de leurs missions. Mais ne faudrait-il pas plutôt envisager la mise en place de sous-circonscriptions géographiques regroupant tous les services de la DLU afin de recréer une cohérence de fonctionnement et une dimension humaine aux services ? L'administration a répondu que les antennes de Direction seront pérennes. Quant à la nature des missions qui leurs seront confiées, le choix sera local.

Conditions de travail, immobilier, informatique commune, formation professionnelle

Pas de réponse de l'administration aux questions posées par l'Union SNUI-SUD Trésor.

La fusion des services centraux

L'administration s'est déclarée d'accord pour faire un point lors d'un groupe de travail spécifique au printemps sur les conditions d'installation de la Centrale, avec les sections locales.

En conclusion, ce groupe de travail n'a pas permis de réaliser un cadrage national sur la mise en place des DLU. Les discussions n'en sont qu'au stade de l'ébauche, tout comme les DLU elles-mêmes...

L'administration s'est engagée à tenir un second groupe de travail national sur ce sujet prochainement, afin de poser des éléments pour un cadrage national qui doit, pour l'administration, se traduire par un pilotage unique de service et un cadre commun de travail. Concernant ce cadrage, la DGFIP a affirmé retenir les principes suivants : le respect des métiers (l'organigramme doit traduire l'identification claire des métiers), l'addition des compétences (mobilisation de l'ensemble des compétences), le respect de l'histoire de chacun des deux réseaux (mobilisation de leurs ressources) et le respect du positionnement des cadres actuels. L'Union SNUI-SUD Trésor a demandé que les règles et principes de cadrage soient d'abord écrits puis réexaminés avec les syndicats. Le prochain groupe de travail devrait avoir lieu le 6 mars.

Paris, le 17 février 2009